

Le guichet unique

Le Guichet Unique a été créé au sein du Centre d'Etudes et de Recherches des Télécommunications par le décret N° 2639 du 21 juillet 2008 et ce afin de fournir les autorisations administratives relatives à l'homologation, la conformité et le contrôle technique lors de l'importation et la commercialisation des équipements terminaux de télécommunications et des équipements radioélectriques.